



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 30 novembre 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mr POUJOL Cédric, Mr ALZIEU Marc, Mr FIGAROL Gérard, Mr Joël BOUCHET, Mr GIMENO Michel,

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE

Mme ARNAUD Émilie, représentée par Mr Poujol Cédric

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ

Mr MITTENAERE Johnny

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mr Joël Bouchet est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu du 7 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

2. APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA C.L.E.C.T. DU 26 NOVEMBRE 2021

Mme le Maire présente le rapport définitif de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 26 novembre 2021 et donne lecture des deux points particuliers à approuver.

- Modification du règlement d'évaluation des charges des documents d'urbanisme.
- Le reversement dérogatoire des recettes d'I.F.E.R. (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) aux communes de Joncels et du Bousquet d'Orb.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, approuve le rapport de la commission à l'unanimité.

3. FINANCES

● Déclarations de paie ou D.S.N. :

Mme le Maire expose que dorénavant le secrétariat prendra en charge les déclarations de la paie des agents et des élus ; La nouvelle secrétaire devra suivre une formation (790 €) afin de mettre en service un logiciel acheté précédemment en 2007 et jamais utilisé. Pour cela nous proposons de mettre un terme au contrat qui lie la commune au service paie du C.D.G. 34 (Centre de Gestion Publique Territoriale).

Cette action permettra à la commune de gagner environ 2000 euros par an malgré le coût de la formation.

DÉCISION :

LE conseil Municipal vote la décision pour le non-renouvellement du contrat avec le CDG 34 à l'unanimité.

● Groupama :

Suite à une rencontre avec la conseillère de Groupama,

Mme le maire annonce avoir souscrit une assurance personnelle sur ses propres deniers, pour les conseillers et pour elle-même, suite à de plus en plus d'incivilités, contre les élus, pour un montant de 123.75 € par an.

En ce qui concerne les assurances de la commune (bâtiments communaux, églises, local technique, voiture, juridique et responsabilité civile), celles-ci s'élèveront à 3 274.11€ par an. Elle signale une petite augmentation concernant de nouvelles clauses notamment sur les églises et une assistance zéro kilomètre pour le véhicule communal.

DÉCISION : Le conseil Municipal vote cette décision à l'unanimité.

● Gendarmerie :

La brigade de Bédarieux a effectué une réunion à La Tuilerie ce matin (lundi 6 décembre 2021). Elle nous a informé qu'ils se tiendront à notre disposition, malgré l'étendue de leur secteur, pendant deux heures sur chaque commune en faisant des rotations sur les 27 communes. Ils pourront notamment contrôler la vitesse. Les élus font remarquer que ce serait nécessaire au niveau du « stop » et sur la route des Conquêtes.

4. PERSONNEL COMMUNAL

Une requête de Mme Matéo Monique a été formulée auprès du tribunal administratif afin que la municipalité suspende son arrêté temporaire de fonction. Elle dénonce du harcèlement moral et demande un dédommagement à hauteur de 2000€.

5. URBANISME

- Plantation d'arbres :

Madame le Maire propose de participer à un programme départemental qui finance, gratuitement, la plantation de 8000 arbres sur tout le département. Cela permettrait de reboiser notamment la parcelle que la commune souhaitait aménager en parking (Route de la Fontaine), et remplacer de vieux arbres abimés ou morts. Le dossier est à remplir en espérant qu'il soit accepté.

- O.N.F. :

Le deuxième adjoint expose un projet d'aménagement de la forêt communale suite à un rendez-vous avec l'ONF (Projet de 2022 à 2041).

6. VOIRIE

- Rue du Mas – Rue du Cabanis :

Des arrêtés communaux sont proposés pour aménager deux « cédez le passage », un sur la Rue du Mas et un sur la Rue du Cabanis. Cela évitera des accidents car les priorités à droite ne sont pas toujours respectées.

Le Conseil Municipal vote cette décision à l'unanimité.

- Un arrêté pour interdiction au camion de plus de < 10 m > sera installé sur la route de Levas, car des camions se sont aventurés sur cette route. Le dernier en date aurait pu se renverser en contre bas et a été bloqué pendant plus de trois heures à Levas.

Le conseil Municipal vote cette décision à l'unanimité.

- Une proposition de rappel d'interdiction pour les camions de plus de < 10 m > sera positionné au niveau des poubelles à verre.
- Route des conquêtes : un rendez-vous est prévu dans quelques jours avec le directeur du conseil départemental de l'Hérault.

7. EAUX, ASSAINISSEMENT

- Stations de relevage :

Mme le Maire rappelle que les stations de relevage connaissent à nouveau des problèmes d'obstruction des conduites. Un avis à la population a été publié sur le site pour appeler au civisme de tous. Les montants des interventions des sociétés spécialisées sont conséquents et pèsent sur le budget de la commune.

- Station d'épuration :

Au sujet de la station d'épuration il s'emblerait que la vente d'un autre terrain (parcelle A448) qui mène à la station n'a jamais été finalisé chez le notaire depuis plusieurs années aussi. De plus il est demandé à la commune un loyer, pour la station d'épuration, de 40 € par mois durant 27 ans.

- RAPPEL :

Il est strictement interdit à toute personne, non habilitée, d'ouvrir lune bouche à incendie, sous peine de poursuite.

- Réparation et changement des pompes sur le poste de pompage :

Des devis seront présentés en début d'année 2022.

8. ARCHIVES

Suite à la saisie de la nouvelle équipe auprès du C.D.G. 34, les archives communales procèdent actuellement au récolement de tous les documents depuis le lundi 22 novembre 2021. Il va falloir prévoir un avenant sur le budget prévu , car il faut rallonger le nombre de jours au vu des difficultés rencontrées.

9. QUESTIONS DIVERSES : REPOSES AUX ADMINISTRÉS

- Préemption de parcelles de bois : Vous avez préempté sur une parcelle de 19ha. Quel est le projet Si un acheteur, souhaite acquérir d'autres ha, sans vous faire part de son projet ou avec un projet connu, comptez-vous préempter et engager de grosses sommes ?

Une première préemption de bois a été effectuée pour 19 hectares. À savoir que toute vente passe par la mairie DIA. C'est la commune qui est en droit de préempter ou pas. C'est la loi. En ce qui concerne l'achat des 19ha, sachez que le département nous subventionne. C'est même le Département qui nous a alerté pour cette vente. Cette parcelle restera en l'état.

En ce qui concerne les autres hectares, c'est la mairie qui décidera si on préempte ou pas. Nous ne souhaitons pas avoir un parc photovoltaïque aux portes du village, mais plutôt privilégier la biodiversité, la nature et autres...

- Fibre : L'installation de la fibre devrait arriver sur notre commune. Comptez-vous signer les arrêtés nécessaires ?

L'installation de la fibre devrait arriver avant le premier semestre 2022. Si arrêtés il y a, ils seront signés en temps et en heures. Bien évidemment. La commune est tributaire de la mise en œuvre par les différentes sociétés.

- Convocation du conseil municipal : Suite à l'annonce (tardive) d'un conseil municipal

Le 25 novembre 2021, la convocation a été envoyée pour une réunion le 6 décembre 2021. Les trois jours francs sont largement respectés et largement dépassés. Pour infos, les conseillers et adjoints sont informés des conseils à l'instant T par mails.

- Banc du Mas : Pour le fameux banc, nous avons compris que vous vous en occupez, mais pouvez-vous nous donner une date de livraison ?

Les priorités sont pour l'instant, les logements communaux, l'eau et ses réseaux, les postes relevage, le nettoyage du village et autres... Pas de date de livraison (Amazon ???)

- Mesures sanitaires : Puisque vous avez décidé de ne pas autoriser le public lors de vos conseils, pouvez-vous mettre en place, les moyens nécessaires afin de retransmettre les conseils en direct ??

Au vu de la crise sanitaire, nous invitons les administrés à venir consulter en mairie les consignes de l'A.R.S. et de la préfecture qui évoluent de jours en jours. Donc malheureusement, le public n'est pas près d'assister à des conseils.

La commune ne peut pas envisager de faire des conseils municipaux en visio. Pas de budget pour.

- Compteur d'eau : Nous vous avons fait part de la détérioration du boîtier de notre compteur d'eau, et pas de réponse ?!

L'agent est allé sur place, il faudrait nous préciser l'endroit où le boîtier est défectueux et pourquoi est-il défectueux ?

Route des Conquêtes : problématique sur la Route des Conquêtes, Quelles démarches avez vous entrepris ? Quelles solutions ? Dangerosité ?.....

Un rendez-vous aura lieu d'ici la fin du mois avec le directeur technique du Conseil Départemental.

- RAPPEL : les pommes du TÉLÉTHON sont toujours à la vente en mairie.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et le public, et lève la séance à 19h44.

Le Maire,
Sylvie TOLUAFFÉ

